



2013

Cadre stratégique pour l'apprentissage et la technologie

Guide de consultation rapide

1^{re} orientation stratégique : l'apprentissage centré sur l'élève



La technologie est utilisée pour appuyer l'apprentissage qui est à la fois centré sur l'élève, personnalisé et authentique.

Résultats

Les élèves utilisent la technologie, l'apprentissage en ligne et l'apprentissage numérique pour :

- a. accéder aux connaissances, en échanger et en créer;
- b. découvrir, développer et mettre en œuvre des compétences dans toutes les matières et disciplines pour apprendre, travailler et vivre, comme décrit dans le *Ministerial Order (#001/2013) on Student Learning* (arrêté ministériel sur les résultats d'apprentissage des élèves), afin de permettre aux élèves :
 - de savoir apprendre : pouvoir acquérir des connaissances, une compréhension ou des habiletés par l'expérience, l'étude et l'interaction avec les autres,
 - de penser de façon critique : conceptualiser, appliquer, analyser, synthétiser et évaluer afin de construire des connaissances,
 - de cerner et résoudre des problèmes complexes,
 - de gérer l'information : accéder à l'information, l'interpréter, l'évaluer et l'utiliser de manière efficace, efficiente et éthique,
 - d'innover : créer, générer et mettre en application de nouvelles idées ou de nouveaux concepts,
 - de créer des possibilités : par le jeu, l'imagination, la réflexion, la négociation et la compétition, avec un esprit d'entreprise,
 - de mettre en application des littératies multiples : la lecture, l'écriture, les mathématiques, la technologie, les langues, les médias et les finances personnelles,
 - de démontrer de bonnes habiletés de communication et une capacité à collaborer avec les autres,
 - de faire preuve de compréhension culturelle et mondiale, en tenant compte de l'économie et du développement durable,
 - de reconnaître et de mettre en application des habiletés professionnelles et essentielles pour la vie en poursuivant l'épanouissement et le bien-être personnels;
- c. développer et mettre en application la citoyenneté numérique et des habiletés en technologie;
- d. démontrer ce qu'ils savent et savent faire en utilisant efficacement une gamme de ressources et de médias;
- e. suivre leurs progrès d'apprentissage et prendre des décisions éclairées grâce à l'utilisation de données et d'un raisonnement fondé sur des données probantes.

Actions

Les autorités scolaires :

- a. établissent une vision de l'apprentissage centré sur l'élève et appuyé par la technologie, et de l'acquisition de compétences par tous les élèves, dans un système éducatif M à 12 inclusif;
- b. développent l'alignement cohérent de l'emploi de la technologie dans l'ensemble du curriculum (c.-à-d. programmes d'études, évaluation et ressources d'apprentissage et d'enseignement), de l'enseignement et de l'apprentissage en ligne et numérique.

Le ministère de l'Éducation :

- a. aligne le curriculum (c.-à-d. programmes d'études, évaluation et ressources d'apprentissage et d'enseignement), la planification des effectifs et les normes professionnelles, les ressources numériques, les investissements technologiques et d'autres initiatives clés sur les cinq orientations stratégiques;
- b. assure la cohérence entre les initiatives, les programmes et les politiques du gouvernement provincial concernant la technologie pour l'apprentissage, l'enseignement, l'administration et la gestion;
- c. encadre et appuie l'apprentissage en ligne et numérique.

Les résultats et les actions de chacune des cinq orientations stratégiques sont interdépendants.



2^e orientation stratégique : la recherche et l'innovation



Les enseignants, les administrateurs et autres professionnels de l'éducation lisent, examinent, échangent et appliquent les recherches et les pratiques fondées sur des preuves, tout en participant à leur élaboration, pour soutenir et faire progresser l'innovation dans l'éducation.

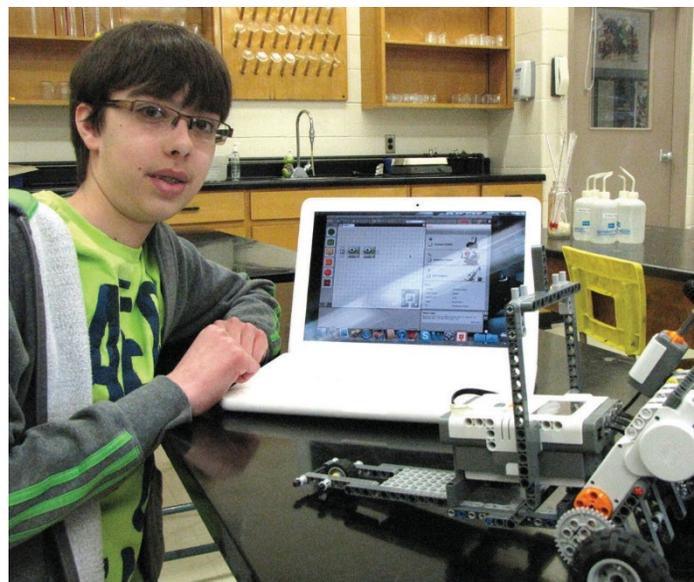
Résultats

Les enseignants, les administrateurs et les autres professionnels de l'éducation :

- se tiennent au courant des recherches en technologie éducative;
- participent aux recherches et les appliquent à l'apprentissage et à l'enseignement;
- utilisent des systèmes de données et des raisonnements fondés sur des données probantes pour surveiller et soutenir l'apprentissage personnalisé centré sur l'élève

Dans le système éducatif de l'Alberta :

- les recherches en technologie éducative sont appuyées;
- la prise de décision liée à la technologie est éclairée par des données et des recherches;
- les investissements en technologie sont affectés aux domaines de la plus grande efficacité et du plus grand besoin.



Actions

Les autorités scolaires :

- créent des cultures d'innovation dans l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage, l'enseignement, la gestion et l'administration qui s'appuient sur la recherche et le raisonnement fondé sur des données probantes;
- examinent les politiques et les pratiques pour garantir qu'elles appuient l'utilisation de pédagogies fondées sur la recherche, de ressources numériques, de systèmes de soutien et d'environnements d'apprentissage numériques qui permettent l'apprentissage centré sur l'élève dans toutes les écoles;
- encouragent les enseignants, les administrateurs et les autres professionnels de l'éducation qui examinent les recherches en technologie et en apprentissage en ligne et numérique, qui participent à de telles recherches et qui en mettent en application, renforcent la capacité de ces personnes et les appuient.

Le ministère de l'Éducation :

- favorise le développement collaboratif de recherches effectuées par les autorités scolaires et les établissements de recherche;
- encourage les autorités scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement provincial à innover en matière de technologie éducative en s'appuyant sur la recherche;
- soutient des échanges et des collaborations à l'échelle provinciale qui sont liés à la recherche sur la technologie éducative et l'apprentissage en ligne et numérique, ou à des modèles et des pratiques fondés sur des recherches;
- héberge une ressource provinciale en ligne pour la recherche sur la technologie éducative.

Les résultats et les actions de chacune des cinq orientations stratégiques sont interdépendants.

3^e orientation stratégique : le perfectionnement professionnel



Les enseignants, les administrateurs et autres professionnels de l'éducation développent, maintiennent et appliquent les connaissances, les habiletés et les caractéristiques qui leur permettent d'utiliser la technologie de manière efficace, efficiente et innovante pour appuyer l'apprentissage et l'enseignement.

Résultats

Les enseignants, les administrateurs et les autres professionnels de l'éducation qui sont à l'aise avec le numérique :

- sont bien préparés à l'utilisation innovatrice et efficace de la technologie et des ressources numériques pour l'apprentissage, l'enseignement, le leadership et l'administration;
- utilisent la technologie et les recherches pour concevoir des occasions d'apprentissage personnalisées, authentiques et axées sur l'élève afin de répondre aux divers besoins et champs d'intérêt de tous les élèves;
- participent à des occasions de perfectionnement professionnel qui sont élargies et diversifiées grâce à la technologie, aux médias sociaux et aux communautés de pratique.



Actions

Les autorités scolaires :

- utilisent des données et la recherche pour éclairer la conception des programmes de formation professionnelle et déterminer et accroître l'efficacité avec laquelle ces programmes progressent vers l'atteinte des priorités et des objectifs locaux;
- utilisent la technologie pour fournir un choix de types, de durées, de pédagogies, de lieux, de médias et de degrés de formalité dans le développement professionnel, et aussi pour varier l'offre du perfectionnement professionnel de sorte à répondre aux besoins des enseignants-participants et à permettre d'atteindre les priorités et les objectifs locaux;
- placent l'école dans la position d'une communauté d'apprentissage innovatrice qui se sert de la technologie pour intéresser les élèves, les enseignants, les administrateurs, les autres professionnels de l'éducation et leur communauté à l'apprentissage du 21^e siècle.

Le ministère de l'Éducation :

- fait en sorte que les normes professionnelles des enseignants et des administrateurs reflètent les cinq orientations stratégiques du Cadre stratégique pour l'apprentissage et la technologie;
- collabore avec les établissements postsecondaires et les programmes de formation des enseignants vers l'alignement sur le Cadre stratégique pour l'apprentissage et la technologie partout dans la province.

Les résultats et les actions de chacune des cinq orientations stratégiques sont interdépendants.

4^e orientation stratégique : le leadership



Les leaders de l'éducation établissent des structures de politique et de gouvernance, cultivent l'innovation et renforcent la capacité du système à tirer parti de la technologie pour appuyer l'apprentissage centré sur l'élève et soutenir l'efficacité du système.

Résultats

Les leaders de l'éducation à tous les niveaux font la promotion des utilisations efficaces et innovatrices de la technologie pour toutes les écoles. Par conséquent :

- le gouvernement et les autorités scolaires ont une vision claire et cohérente des politiques et des procédures qui régissent les utilisations pédagogiques et administratives de la technologie dans toutes les écoles;
- les enseignants, les administrateurs et d'autres professionnels de l'éducation utilisent la technologie de façon innovatrice, efficace et efficiente;
- des économies d'échelle qui permettent d'atteindre la rentabilité et l'efficacité de la technologie éducative sont réalisées;
- les plans des autorités scolaires en matière d'éducation intègrent des lignes directrices et des normes bien à jour sur les utilisations de la technologie.



Actions

Les autorités scolaires :

- intègrent dans leur planification des utilisations systémiques, innovatrices et efficaces de la technologie pour soutenir l'apprentissage, l'enseignement, l'administration et la gestion, et évaluent régulièrement les progrès accomplis à cet égard;
- mettent à jour des plans en matière de technologie pour des approches systémiques d'apprentissage authentique, personnalisé et centré sur l'élève qui sont fondées sur la communauté, et soutiennent la mise en œuvre de ces plans dans toutes les écoles;
- recherchent des occasions de partenariat (p. ex. interjuridictionnel, interinstitutionnel, communautaire ou avec l'industrie) qui favorisent l'utilisation innovatrice de la technologie et y participent.

Le ministère de l'Éducation :

- aide les autorités scolaires à réviser leurs plans en matière d'éducation et de technologie de sorte que ces plans reflètent les cinq orientations stratégiques;
- guide la planification des immobilisations dans des domaines tels que la construction et la modernisation des écoles, les achats et les investissements dans l'infrastructure afin que les innovations technologiques soient considérées comme des moyens d'atteindre les priorités et les objectifs locaux;
- facilite des possibilités de partenariat (p. ex. interjuridictionnel, interinstitutionnel, communautaire et avec l'industrie) et y participe;
- établit et met à jour des lignes directrices et des procédures pour les utilisations de la technologie, p. ex. dans le cadre de l'apprentissage en ligne et sous la forme de ressources et de contenu numériques, afin de créer des occasions de développement conjoint, d'échange, de regroupement et de partage de ressources en ligne entre autorités scolaires;
- offre des possibilités de consultation, de diffusion d'information et de collaboration sur les technologies de l'éducation et de l'information.

Les résultats et les actions de chacune des cinq orientations stratégiques sont interdépendants.

5^e orientation stratégique : accès, infrastructure et environnements d'apprentissage numériques



Tous les élèves, les enseignants, les administrateurs et les autres professionnels de l'éducation ont accès à des dispositifs appropriés, à une infrastructure fiable, à des réseaux à grande vitesse et à des environnements d'apprentissage numériques.

Résultats

Les élèves, les enseignants, les administrateurs et les autres professionnels de l'éducation ont un accès facilité et équitable à :

- des dispositifs et des périphériques;
- des environnements d'apprentissage numériques;
- des installations conçues pour maximiser l'apprentissage avec la technologie.

Dans le système éducatif de l'Alberta :

- il existe des infrastructures fiables pour soutenir des réseaux sécuritaires, efficaces, communicants et durables;
- la technologie et la gouvernance, les politiques et les procédures du réseau permettent d'assurer l'accès nécessaire pour la réalisation de la vision d'*Une éducation qui inspire*;
- la technologie appropriée est disponible et accompagnée de soutiens.

Actions

Les autorités scolaires :

- assurent aux élèves un accès équitable aux dispositifs, aux autres technologies et, au besoin, aux technologies d'assistance pour soutenir l'apprentissage des élèves;
- fournissent aux élèves, aux enseignants, aux administrateurs et aux autres professionnels de l'éducation l'accès à des réseaux et à des infrastructures technologiques bien conçus, à haute vitesse, fiables et durables;
- considèrent des possibilités de partenariats communautaires qui ouvrent plus largement l'accès à des expériences d'apprentissage appuyées par la technologie;
- assurent l'administration d'infrastructures, de technologies et de réseaux sécuritaires et sécurisés;
- fournissent aux élèves, aux enseignants, aux administrateurs et aux autres professionnels de l'éducation l'accès à des environnements d'apprentissage numériques de haute qualité;
- fournissent et maintiennent un soutien et des services techniques en temps opportun;
- adoptent et maintiennent des pratiques efficaces et des normes technologiques bien à jour par rapport à la gouvernance et à la gestion des technologies de l'information (TI) et à la gestion de la sécurité de l'information.

Le ministère de l'Éducation :

- soutient l'accès des autorités scolaires à un réseau à haute vitesse sécuritaire et sécurisé;
- cherche et met en œuvre des stratégies pour offrir un accès plus abordable et plus durable à la technologie et au réseautage;
- considère des partenariats avec le secteur privé et la communauté pour soutenir l'accès et l'efficacité des systèmes;
- élabore et met régulièrement à jour les normes de la technologie ou du réseau;
- suit les tendances technologiques émergentes et en signale l'évolution.

Les résultats et les actions de chacune des cinq orientations stratégiques sont interdépendants.

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

www.education.alberta.ca/LTPF

Pour en savoir plus, communiquer (en anglais) avec :

School Technology Branch
Alberta Education
44 Capital Boulevard 10044, 10^e étage
108^e Rue N.-O.
Edmonton (Alberta) T5J 5E6
Téléphone : 780-427-9001 ou sans frais en Alberta en composant le 310-0000
Télécopieur : 780-415-1091



Copyright © 2013, la Couronne du chef de la province de l'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education.

Le titulaire des droits d'auteur accorde la permission d'utiliser, de reproduire, de conserver ou de transmettre le présent document à des fins éducatives et sans but lucratif. Cependant, les droits d'auteur de la Couronne doivent être reconnus. Ce document ne saurait être utilisé, reproduit, conservé ou transmis à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de School Technology Branch à l'adresse ci-dessus.

